

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/09

Eau potable !

M. Pascal Schaffner, UDC

Le Conseil Communal peut répondre comme suit à la question posée par le groupe UDC :

En 2008, le réseau et les ouvrages de distribution d'eau potable de la ville ont fait l'objet d'une expertise par le chimiste cantonal.

Lors de cette inspection, il a été demandé que les arbres à proximité du réservoir soient abattus pour éviter que leurs racines endommagent la couche d'étanchéité de la cuve. Ces travaux ont été effectués par une entreprise spécialisée et reconnue de la place au printemps de cette année. Par mesure de précaution, une barrière empêchant les véhicules d'accéder sur le réservoir sera posée cette année encore.

Concernant l'espace vert situé sur le réservoir, il n'y a pas lieu d'interdire la présence d'animaux ni de supprimer la place de pique-nique. Il n'y a aucun risque pour la qualité de l'eau et l'exploitation du réservoir, étant donné que sa construction est en béton armé étanche et munie d'une couche d'étanchéité recouverte d'une épaisseur de terre d'environ 50 cm.

Par analogie, le Conseil communal profite de cette réponse pour informer les membres du Conseil de Ville qu'il en est de même pour le parc des biches situé en partie sur le réservoir des Boulaines.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 9 juin 2009